

Journal des débats politiques et littéraires. 07/12/1820.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

JOURNAL DES DÉBATS

On s'abonne rue des
Prêtres Saint-Germain.
Auxerrois, n° 17.



POLI-TIQUES ET LITTÉRAIRES.

Prix : 18 fr. pour trois mois,
36 fr. pour six mois,
et 72 fr. pour l'année.

TURQUIE.

Constantinople, 25 octobre.

M. le marquis de Rivière, ambassadeur de France, a fait la semaine dernière des visites solennelles de congé au grand-visir, et à tous les ministres, et a présenté M. le vicomte de Viella, en qualité de chargé d'affaires provisoire de France. M. le marquis de Rivière, que la Porte a traité avec la même distinction que sir Robert Liston, doit s'embarquer demain sur une gabare française pour retourner en France.

La Porte n'a reçu, depuis quelque temps, aucune nouvelle positive des progrès de l'armée envoyée pour soumettre Ali-Pacha de Janina; on sait seulement qu'ils s'est renfermé dans le château de cette place; qu'il détruit tout ce qui l'entoure, et qu'il cherche à causer le plus de dommages qu'il peut aux assiégés. D'après des bruits qui n'ont d'autre fondement que les rapports de quelques déserteurs qui ont trouvé moyen de sortir de la forteresse, Ali, abandonné de ses partisans les plus affidés, a partagé, entre les troupes qui lui restent, tous ses trésors, son nombreux sérail et toutes ses esclaves.

Il a éclaté ici, il y a quelques jours, dans le quartier des Juifs, un violent incendie, qui, en peu d'heures, a consumé mille baraques qui servoient de logement à la plus basse et la plus indigente classe du peuple. Ces malheureux sont maintenant sans asile, et errent dans la capitale presque nus.

La contagion continue de diminuer; la plus grande partie des hôpitaux sont vidés; cependant elle s'est manifestée récemment dans un village situé sur le Bosphore. Les nouvelles qu'on a reçues, à cet égard, des places maritimes du Levant, et même des Etats barbaresques, sont très tranquillisantes.

ITALIE.

Naples, 20 novembre.

Le journal *Constitutionnel des Deux-Siciles* rend aujourd'hui un compte succinct des dernières séances du Parlement: elles n'offrent rien d'important.

Dans celle du 14, M. Galanti, savant distingué mais politique peu habile, propose de changer le nom du royaume des Deux-Siciles en celui de *royaume d'Italie*, ou bien, si cette dénomination pouvoit offenser les puissances étrangères, *royaume d'Italie méridionale*; en même temps, il voudroit rétablir les anciens noms de provinces, tels que *Sammium*, *Campania*, etc. etc.

M. Natale démontre que cette proposition est peu opportune, surtout dans un moment où l'on a tant de grands intérêts à considérer.

La motion est imprimée par ordre de l'assemblée. Suit une discussion sur les domaines, dont le journal promet de rendre compte après qu'elle aura été terminée dans la séance du 21.

Le projet de loi sur les avancements militaires est discuté et adopté dans la séance du 16. Le journal promet de l'imprimer.

Dans la séance du 17, M. Lapiane propose un projet de décret pour défendre aux intendans de province d'imposer aucune contribution sous quelque prétexte que ce soit.

Le colonel Pépé approuve cette proposition, et demande que la circulaire ministérielle du 30 septembre soit révoquée.

M. Dragonetti, au nom de la députation provinciale (conseil départemental) de l'Abruzze ultérieure, se plaint de ce qu'une autre circulaire ministérielle attribue exclusivement aux conseils d'intendance (conseils de préfecture) le droit de revoir les comptes matériels de l'administration provinciale. Il prouve que cette circulaire est contraire à la constitution. Il se plaint de ce que la responsabilité des ministres est encore un vain nom, faute d'une loi qui spécifie leurs attributions et celles des autorités locales.

Le président indique le moyen d'écrire, au nom du Parlement, une adresse aux députations provinciales.

Après quelques altercations, la proposition du président est adoptée. On lit un rapport du ministre des finances sur les inscriptions au grand-livre.

L'*Amico della Costituzione* ajoute plusieurs détails à ce compte rendu des séances. M. Rioli, dit-il, a lu une motion tendante à défendre aux couvens de la Sicile de recevoir des novices, à supprimer tout couvent qui compteroit moins de douze moines, à transformer les couvens supprimés en écoles d'agriculture, etc. M. Pépé a fait une proposition *digne d'un Spartiate*: De supprimer l'inutile luxe de nos théâtres, et les dépenses qu'ils occasionnent à l'Etat. Cette économie seroit de 100,000 ducats, et serviroit à lever un régiment de plus. M. Mazziotti a déposé une motion contre les pensions de grâce.

Un prince allemand arrivé sur la frontière du royaume de Naples, avec un passeport signé du prince Ruffo à Vienne, n'a pas eu la permission d'entrer.

La forteresse de Gaète vient d'être mise en état complet de défense. On y a construit quelques nouvelles galeries de mines.

Nous apprenons de Piémont que la garnison piémontaise d'Alexandrie a été portée à 18 mille hommes, et qu'elle a été pourvue de vivres pour une année.

On dit que l'armée autrichienne en Lombardie est forte de 80 mille hommes.

Tous nos papiers publics, et entr'autres la *Minerve napolitaine*, discutent la grande question de la paix et de la guerre, et tous d'une voix unanime déclarent que la guerre est inévitable.

La protestation suivante du prince de Villa-Franca, contre l'acte du Parlement qui cassa la convention de Palerme, circule ici depuis quelques jours:

Lettre du prince de Villa-Franca, de Palerme, ex-président de la Junte du gouvernement de Sicile, au général Florestan Pépé.

« Excellence! noble général!

« Plein du plus juste et du plus saint effroi, j'ai appris que la convention faite entre V. Exc. et moi, et solennellement renouvelée avec le prince de Paterno, à bord du cutter anglais *the Racer*, a été déclarée nulle par le Parlement du royaume de Naples.

« Ceci ne m'a pas étonné; je devois m'attendre à tout de la part de ceux qui ne veulent pas voir la Sicile libre et heureuse, même à leur propre avantage, mais qui prétendent la rendre esclave et malheureuse, quelles qu'en puissent être les conséquences.

« Dans cet état de choses, je crois de mon devoir de rappeler à V. Exc. ce que vous m'avez promis ici, à Termini, de soutenir de toutes manières la convention fondée sur vos propres proclamations; je vis dans la certitude que votre caractère ferme et loyal ne souffrira pas qu'on rende suspecte votre bonne foi, et qu'on souille honteusement l'honneur de votre patrie et de votre armée.

« Le Parlement de Naples auroit dû faire la réflexion que la liberté ne prend pas racine là où n'est pas la justice, et que ce procédé de sa part est la plus grande des injustices. Toute l'Europe saura la juger, et ne regardera pas avec indifférence l'infraction d'une convention aussi solennelle et un attentat aussi scandaleux contre le droit des gens.

« Ceci produira de nouveau une funeste haine entre deux nations qui étoient nées pour être amies et sœurs. La force qui ne constitue jamais le droit, ne pourra pas long-temps réprimer le juste ressentiment des Siciliens dont l'explosion pourra encore être terrible.

« Je ne parle pas ici de l'oubli du passé, promis dans la convention. Il seroit trop honorable pour moi et pour tous mes associés, de nous voir persécutés, de perdre même la vie pour une si belle cause, pendant que le déshonneur n'en retomberoit que sur nos persécuteurs.

« Il étoit indispensable pour moi de déclarer ici mes sentimens,

FEUILLETON DU JOURNAL DES DÉBATS.

THÉÂTRE FRANÇAIS.

L'Amour et le Procès, Tartufe.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA-COMIQUE.

Jeannot et Colin, l'Ouverture du Jeune Henri, Picaros et Diego.

THÉÂTRE ROYAL ITALIEN.

Il Barbiere di Siviglia.

SECOND THÉÂTRE FRANÇAIS.

Méropé, les Plaideurs.

THÉÂTRE DU VAUDEVILLE.

Le Jaloux malade, l'Homme noir, l'Hermite.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS.

Pommadin, Douvres et Calais, la Rôpée, le Diable d'argent.

THÉÂTRE DE LA GAÏETÉ.

La 1^{re} de *M. Graine de Lin, Manon Lescaut, Fanfan la Talupe.*

AMBIGU-COMIQUE.

Thérèse, la Maison de Pantin.

CIRQUE OLYMPIQUE.

Exercices d'équitation, *la Chaumière, Robert-le-Diable, le Soldat.*

THÉÂTRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN.

Le Maréchal et le Soldat, les Danaïdes, Quinquina, le Compilateur.

CHRONIQUE MUSICALE.

Cette chronique sera exclusivement consacrée à la musique. Les opéras anciens et nouveaux y seront (uniquement sous le rapport musical) examinés, analysés avec soin, et d'après les principes de la bonne école.

Je ne me bornerai pas aux compositions théâtrales, je parlerai aussi

des messes, des motets, des oratorios, des symphonies publiées ou exécutées dans les églises et les concerts. La musique de chambre fixera mon attention, et je m'empresserai de signaler une bonne romance quand elle paroîtra au milieu du déluge de rapsodies dont les petits faiseurs nous inondent.

Je ferai connaître les nouvelles découvertes et les perfectionnemens apportés dans l'enseignement de l'art et la facture des instrumens, ainsi que les succès obtenus sur les théâtres des départemens, toutes les fois qu'ils donneront des preuves de leur existence, en représentant quelque nouveauté musicale non encore jouée dans Paris.

L'art s'agrandit dans les parties dont presque toutes présentent un égal intérêt. Les amateurs de musique deviennent plus nombreux, plus éclairés. On commence à secouer le joug de la routine, et à sentir les véritables beautés. Le brillant succès, le triomphe éclatant de *Don Juan* en est une preuve irrécusable.

J'ai pensé que les lecteurs aimeroient à trouver dans ce Journal des détails sur un art plein de charme, et dont les feuilles périodiques ont, jusqu'à ce jour, parlé d'une manière trop vague et trop fugitive.

Honneur à la Mode! Je commence par Rossini.

Un petit nombre d'amateurs s'étoient rendus à la seconde représentation de *Torvaldo e Dorliska*, quelques uns pour entendre de nouveau cet opéra de Rossini, d'autres pour assister à ses obsèques. En effet, je ne pense pas que cette composition reparoisse une troisième fois, quoiqu'elle ne soit point indigne de son auteur. Si l'on admire *le Barbier de Séville*, on ne doit pas mépriser *Torvaldo*, car la plupart des mélodies et des effets d'orchestre sont les mêmes dans ces deux opéras. Une introduction brillante et pleine de verve, un beau trio, un duo remarquable par la diversité des images qu'il présente tour à tour, un morceau d'ensemble bien dessiné auroient suffi pour assurer le succès de *Torvaldo*, si ces morceaux de musique avoient été liés à une action intéressante;

puisque c'est moi qui, avec bien de la peine, ai persuadé à mon pays d'accepter la paix sur la base des conventions proposées, conduite d'où il n'est résulté pour moi que les pertes les plus grandes, et bientôt peut-être la nécessité de fuir la Sicile pour ne pas m'en entendre reprocher les fatales conséquences!

» Beaucoup de personnes considérables de toutes les classes m'ont engagé à ne rendre à Palerme, et à m'unir à eux pour vous exprimer de concert nos sentimens communs; mais je n'ai pas cru devoir adhérer à leurs vœux, pour ne pas irriter les esprits exaspérés, et produire de nouveaux troubles. Je leur ai persuadé que ma lettre suffiroit auprès de V. Ex., et je leur ai promis de leur faire part de la réponse.

» Je suis, avec la plus grande considération, M. le général, votre très dévoué et très oblige serviteur.

Termini, 20 octobre 1820. *Signé prince DE VILLA-FRANCA.*
On ne connoît pas la réponse du général Florestan Pépé, mais on sait qu'il s'est rendu à Naples avec le prince de Paterno. Le Roi lui ayant donné le grand-cordon de Saint-Ferdinand, il a demandé à S. M. la permission de ne pas porter cette décoration jusqu'à ce qu'il ait justifié à tous les yeux sa conduite à Palerme.

Lorette, 29 novembre.

Pour rendre grâces au Très-Haut de la naissance de S. A. R. M^r le duc de Bordeaux, et implorer la longue conservation de ses précieux jours, le vice-consul français à Ancône a fait célébrer une messe solennelle dans la sainte basilique de Lorette.

Le consul se transporta le 28 novembre à Lorette. Le soir de ce même jour on sonna toutes les cloches pour annoncer l'office divin, et le lendemain matin les musiciens de la chapelle exécutèrent une messe solennelle devant le maître-autel de la très sainte Vierge (*dell' Annunziata*). A cette messe assistèrent M^r Rungiaschi, évêque de san Severino, en habits pontificaux; tout le chapitre des chanoines et les clercs de la basilique; M^r le consul et le vice-consul, Jacques Borghi. Le chant de la messe fut accompagné par des salves d'artillerie. Toutes les troupes provinciales qui étoient, soit dans le saint temple, soit sur la place dite de la Vierge, étoient sous les armes et de la plus belle tenue. Après la messe, les musiciens ont chanté le *salvum fac Regem*. Ensuite M^r l'évêque entonna l'hymne Ambrosien qui, par la nouveauté de la musique et la précision de l'exécution, fit un très bel effet.

Toute la musique avoit été composée par le célèbre Bazili, qu'on ne sauroit assez louer. Elle fut exécutée par les professeurs de la chapelle avec un véritable enthousiasme, qui se communiqua à la foule du peuple qui assistoit au service divin.

Après la cérémonie, M. le vice-consul donna un dîner auquel furent invités M. le consul, tous les chapelains français et plusieurs chanoines de la basilique. M. le vice-consul est reparti le soir même pour le lieu de sa résidence.

ALLEMAGNE.

Vienne (Autriche), 25 novembre.

Les bruits les plus contradictoires circulent ici depuis le retour de M. le comte de Bellegarde. Il paroît cependant qu'on essaiera de porter la faction qui domine à Naples à changer, de bon gré, considérablement la constitution actuelle, et de lui donner un principe monarchique; avant d'en venir aux extrémités. Mais quelques uns prétendent qu'on n'y a envoyé ces propositions que par des courriers; d'autres soutiennent que M. le comte de Bubna, qui commande à Milan, ou peut-être M. le comte de Bellegarde lui-même, se rendront à Naples pour y négocier. On ajoute, avec beaucoup de vraisemblance; que les conférences de Troppau ont été ajournées pour trois semaines, afin d'attendre la réponse du gouvernement de Naples. Le Roi de Prusse est reparti pour Berlin, et l'on dit que l'Empereur Alexandre a fixé le 6 décembre pour son départ, mais qu'il se rendra auparavant à Vienne.

M. le feld-maréchal-lieutenant de Wimpfen vient de recevoir un commandement en Italie. On a aussi publié dans notre armée un avancement considérable: dix colonels ont été promus au grade de général.

P. S. On dit que M. le comte de Bellegarde est nommé gouverneur civil et militaire du royaume Lombardo-Vénitien, et que M. de Kiennmayer, commandant militaire de la Moravie, aura le commandement d'une division dans l'armée d'Italie.

Du 26.

M. le comte de Zichy, ministre plénipotentiaire de S. M. à la cour de Prusse, est ici depuis quelques jours. Il a quitté Troppau dans la nuit du 13. Depuis son arrivée, le bruit se renouvèle que les conférences,

dont on ne peut encore calculer la durée, seront continuées et terminées ici.

La dernière fois que lord Stewart est parti d'ici pour aller à Troppau, il a eu le malheur d'être versé deux fois: la première, avec sa voiture; la seconde, avec une chaise de poste: heureusement il n'en est résulté pour lui aucun inconvénient grave.

Sir Robert Gordon, ancien premier secrétaire d'ambassade et ministre d'Angleterre pendant les fréquentes absences de lord Stewart, est arrivé directement de Londres à Troppau.

Breslau, 22 novembre.

Le Roi, qui a quitté hier Troppau, est arrivé ici cette après-midi.

Suttgart (Wurtemberg), 1^{er} décembre.

Notre assemblée des Etats, qui étoit ajournée depuis le 20 juin dernier, va rouvrir aujourd'hui ses séances.

On lit dans le *Mercur de Souabe* ce qui suit:

« On a manifesté de plusieurs parts le désir de voir abolir à Stuttgart, comme il l'a déjà été dans plusieurs endroits, l'usage d'ôter le chapeau en saluant, et d'y substituer la manière aussi simple que convenable de saluer qui est pratiquée par les militaires. Convaincus que ni le beau sexe, qui doit d'ailleurs être au dessus de toute pédanterie, ni aucun homme sensé ne peut trouver mauvais qu'on remplace l'ancienne habitude d'ôter le chapeau, ou de faire une inclination, attitudinale peu conforme au caractère allemand, par un signe qui n'a rien d'incommode, et qui, pour être moins cérémonieux, n'en sera peut-être que plus cordial, nous espérons qu'un grand nombre de personnes de tout rang et de tout état approuveront ce changement et s'accoutumeront à en donner l'exemple.

« Du reste, nous sommes loin de vouloir mettre aucunes bornes aux démonstrations de respect envers les membres de notre dynastie royale; car, d'après nos sentimens, on fera toujours trop peu à cet égard. »

FRANCE.

PARIS, 6 décembre.

Tout véritable ami de la liberté doit frémir à l'idée de voir les révolutions militaires de l'Orient se naturaliser en Europe.

Quel remède opposer à la calamité qui menace également les droits des monarques et ceux des peuples?

Sans doute, le remède fondamental ne doit être cherché que dans l'organisation intérieure de chaque Etat; car une société qui ne se soutient pas par sa propre force morale et politique, ne sauroit pas plus être soutenue à la longue par un secours étranger, que le malade incurable ne peut être soustrait à la mort par tous les remèdes de l'art de guérir. Il est une force vitale que rien ne remplace. Pour la société politique, cette force résulte d'un ensemble d'institutions qui concilient le principe conservateur avec le principe d'activité, de mouvement et de perfectionnement; puisse rattacher tous les intérêts particuliers à l'intérêt général de l'Etat, et garantir tous les droits légitimes en soumettant toutes les volontés à la seule volonté souveraine de la loi.

Mais s'il existoit des Etats plus faiblement constitués, et dans lesquels les entreprises de la force armée contre les lois, contre le gouvernement légitime et les institutions publiques peuvent obtenir un triomphe passager; s'il étoit des trônes que la sagesse, la justice, la générosité des meilleurs princes ne garantissent pas d'un coup de main, ordonné par des officiers ambitieux et déloyaux, exécuté par des soldats aveugles et égarés, il leur seroit sans doute utile et nécessaire d'avoir une garantie étrangère de leurs constitutions.

Le droit public de l'Europe a toujours reconnu ces traités par lesquels une puissance garantit à une autre le maintien de sa constitution, de son indépendance intérieure.

Une troupe de rebelles est comme une armée ennemie: l'une et l'autre envahissent les armes à la main, l'une et l'autre oppriment le pouvoir légitime. Il est donc très permis au pouvoir légitime d'appeler à son secours les armes amies et alliées.

Mais pour que de semblables garanties aient un effet salutaire, pour qu'elles ne deviennent pas elles-mêmes la source de nouveaux

mais ce nouvel opéra est peut-être le plus absurde et le plus ennuyeux que l'Italie nous ait envoyé. C'est une mauvaise parodie de notre *Lodoiska*. Pellegrini déguisé en tyran, est une caricature fort déplaisante; et dans les morceaux passionnés dont l'exécution lui est confiée, on n'a pas retrouvé la vigueur d'expression qu'il déploie dans le rôle d'Uberto.

La musique de *Torvaldo* fourmille de réminiscences et même d'emprunts que le musicien a faits à ses autres ouvrages. L'introduction est calquée en partie sur celle du *Barbier de Séville*; elle renferme même le principal motif du premier duo de cet opéra. Un solo de cor du grand air chanté par Pellegrini, donne note pour note le trait de clarinette du premier air de Figaro dans le *Barbier*; la seule différence est dans le mouvement. Le morceau d'ensemble de la cloche rappelle un peu trop le quatuor du *Turc en Italie*. Beaucoup de prolixité dans la conduite des motifs, point de couleur locale, des répétitions fastidieuses aux cadences finales, des effets de *pizzicato* plus bizarres que dramatiques, des modulations dures, des morceaux d'ensemble mal coupés pour la scène, tels sont les défauts les plus essentiels de ce nouvel ouvrage de Rossini. Il resteroit encore de quoi faire un bon opéra, si l'on pouvoit élaguer tout ce qui est faible, rajuster un peu le poème, et confier certains rôles à d'autres chanteurs capables de les rendre. Celui de Dorliska est au dessus de la portée de M^{lle} Naldi; Pellegrini est déplacé dans celui du tyran, et Naldi ne nous donne que les ruines d'une voix basse qui ne se fait entendre que par intervalles. Garcia a chanté avec âme le rôle de Torvaldo. La chaleur qu'il y a mise contrastoit avec la froideur glaciale des autres acteurs.

— *L'Idiot* a disparu de l'affiche dès le lendemain de sa représentation, sa chute a été complète; on n'a point appelé du jugement du public. Il est fâcheux que le compositeur de la musique ait perdu son temps à travailler sur des paroles aussi niaises. Comment se fait-il que les comé-

diens reçoivent de pareilles pièces, les étudient, les répètent ensemble, et que personne n'élève la voix pour rejeter ces rapsodies. Le musicien a été condamné sans être entendu, l'orage s'est déclaré dès les premières scènes, et s'est prolongé *crescendo* jusqu'au *tutti* final. A peine a-t-on pu remarquer une romance accompagnée d'un solo de violoncelle, un duo écrit dans la manière de Rossini, et chanté par M^{mes} Gavaudan et Lemonnier, et un air qui a pour sujet la description d'une représentation d'*Armide*; cet air est languissant et froid à la scène, mais il renferme des détails agréables, et certains motifs de cet opéra y sont amenés avec beaucoup d'adresse.

Il faut convenir que si la pièce étoit mauvaise, la manière dont on l'exécute ne pouvoit pas en dérober les défauts. Parmi les nombreux acteurs qui y paroissent, à peine en comptoit-on deux qui eussent la voix musicale: à l'Opéra-Comique, les tenors ne peuvent pas atteindre aux tons élevés, et les basses ne sauroient descendre; de sorte que le dessin harmonique ne se développant pas, les morceaux d'ensemble ne produisent aucun effet.

Au lieu de se régler sur le système adopté en Allemagne et en Italie pour la réunion des voix, leur classement et les rapports qu'elles doivent avoir avec les divers personnages chantans, les compositeurs qui ont travaillé pour l'Opéra-Comique ont toujours ajusté leurs airs et leurs morceaux d'ensemble aux voix des acteurs qui devoient les exécuter. La retraite de ces acteurs a fait délaisser les pièces dans lesquelles il étoit impossible de les remplacer. Solié chantoit le tenor; où trouver un tenor qui vetille maintenant prendre la barbe de Jacob et jouer les pères, tandis que sa voix l'appelle à remplir les rôles brillans d'Elleviou? Toutes les pièces qui formoient l'ancien répertoire de Foydeau, *Roméo et Juliette*, *Médée*, *Télémaque*, *la Caverne*, *Monténéro*, *Ariodan*, *Joseph*, etc. etc., sont condamnés à languir dans les bibliothèques; il n'y a plus d'acteurs pour les représenter. *Stratonice* va paroître au grand

différents, et même de nouvelles guerres, il est indispensable que des traités solennels, bien rédigés, déterminent avec précision, avec clarté, l'objet positif à garantir, et les formes dans lesquelles la garantie doit être requise et exécutée.

Ici se présente naturellement l'idée de l'utilité qu'on pourroit tirer pour le repos de l'Europe de ces constitutions écrites que l'esprit du temps multiplie sans relâche. Dès que tous les droits respectifs des monarques et des peuples sont spécifiés par écrit, il est également possible de spécifier clairement et précisément les cas où la puissance ou les puissances garantes doivent venir au secours du gouvernement attaqué, ainsi que les formes à observer dans ces cas.

Nous disons qu'il est possible entre puissances de se garantir mutuellement des constitutions écrites; mais la rédaction de traités semblables n'est cependant pas le facile résultat d'une négociation rapide; elle exige les réflexions les plus mûres et les précautions les plus habiles.

L'histoire prouve que des traités de garantie, conclus dans des termes trop vagues, ont souvent amené les conquêtes et les envahissements. Les Romains, en garantissant la liberté des Etats de la Grèce en termes généraux, créèrent le prétexte qui servit à les soumettre.

Toutes les constitutions écrites ne sont pas propres à être garanties. Quelle puissance éclairée voudroit garantir un ordre social dans lequel (à l'instar de la constitution de 1791) le Roi ou les autres autorités publiques se trouveroient abandonnés à la prépondérance de quelques clubs factieux et au hasard des caprices populaires? C'est donc l'intérêt manifeste des nations, amies de la liberté, de régler leurs lois politiques de manière qu'elles puissent mériter d'être placées sous l'égide de l'approbation européenne.

Nous pourrions pousser plus loin ces considérations, signaler plusieurs écueils, indiquer plusieurs mesures, mais, quoique ces considérations ne soient point applicables à la France, nous ne devons parler qu'avec une sorte de crainte de matières aussi élevées, et qui peuvent être décidées dans le conseil des dieux pendant que nous autres, simples mortels, cherchons encore à nous en former une idée.

— Ce matin, à l'issue du déjeuner, le Roi a reçu la visite de M^{te} le duc d'Orléans, de M^{me} la duchesse son épouse, M^{lle} d'Orléans, et M^{me} la duchesse de Bourbon.

A une heure, S. M. a présidé le conseil des ministres.

— Le Roi, les Princes et Princesses de la Famille royale ont bien voulu signer le contrat de mariage de M. le baron de Latour-Foissac avec M^{lle} Hélène Champy, fille du député de ce nom.

— C'est par erreur que nous avons annoncé hier que M^{me} la comtesse d'Hautefort avoit été reçue en audience particulière par le Roi.

— M. de la Bourdonnaye, qui a été ces jours derniers à toute extrémité, est tout à fait hors de danger.

— M. Le Prieur de Blainvilliers fils, officier-payeur, vient de verser, au nom de la huitième légion de la garde nationale de Paris, 1622 fr. 75 cent. entre les mains de M^e Chapellier, notaire, pour le monument à ériger à la mémoire de S. A. R. M^{te} le duc de Berry.

— M. le directeur de l'enregistrement des domaines et forêts du département de la Creuze, a versé, pour lui et MM. les employés de la première division, entre les mains de M. Agasse, notaire, cent cinquante francs pour le monument à élever à la mémoire de M^{te} le duc de Berry. MM. les employés de la seconde division ont versé, pour le même monument, soixante-onze francs entre les mains de M. le percepteur des contributions d'Aubusson.

— Le conseil municipal de Marseille, dans sa séance du 31 octobre, a voté 10,000 fr. pour l'acquisition de Chambord.

— Par ordonnance de S. M., en date du 22 novembre, M. Clouard est nommé notaire, en remplacement de feu son père, à Ernée, département de Mayenne.

— S. Em. M^{te} le cardinal archevêque de Paris visitera l'église paroissiale de Saint-Nicolas-des-Champs, dimanche prochain, 10 décembre, à l'occasion de la fête patronale de ladite église. S. Em. y officiera pontificalement au salut. M^{te} l'archevêque de Trajanople, coadjuteur de M^{te} le cardinal célébrera l'office du matin. La veille, M. Marigues, organiste de ladite église, touchera l'orgue au *Te Deum* à 7 heures précises.

— M. Martinet, curé de Saint-Leu, a été nommé à la cure de Saint-Laurent, et M. Bisnantier, premier vicaire de Saint-Roch, passe à la cure de Saint-Leu.

— Hier au soir, un palefrenier de M^{te} le duc d'Orléans, nommé Mabile, faisoit les crins des pieds de derrière d'un cheval des écuries de S. A. S. L'animal, effrayé par un objet quelconque, lança une ruade qui atteignit le palefrenier au front. Ce malheureux est mort ce matin.

— M. Selves s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour royale, qui le traduit devant la Cour d'assises, pour la publication d'un libelle diffamatoire. La brochure dont il s'agit est intitulée *Archi-Brigandage*, et elle accuse M. Chrestien de Poly, dernier président de la chambre des vacations, d'avoir favorisé les éternels ennemis de M. Selves, c'est-à-dire, les huissiers et les avoués.

— Une foule immense s'étoit portée aujourd'hui sur la place de Grève, pour voir le supplice de Pierre-Louis Martin, condamné à avoir le poignet coupé et la tête tranchée, pour avoir attenté aux jours de son père. Les quais et les ponts par où le patient devoit passer, étoient également garnis d'une foule de personnes. A quatre heures précises, Martin est sorti de la Conciergerie, et a monté dans la fatale charrette: il étoit vêtu d'une robe blanche, la tête couverte d'un voile noir et les pieds nus. Arrivé à la place de Grève, il a parlé quelques minutes avec son confesseur: il est ensuite monté à l'échafaud, et a subi sa peine avec résignation.

— Samedi prochain, Potier paroltra au théâtre de la Porte Saint-Martin dans le rôle du *Beau Narcisse*; il y sera applaudi, et il y aura vraisemblablement de l'écho. En attendant cette métamorphose, qui ne sera pas moins miraculeuse, mais qui sera plus gaie que la métamorphose chantée par Ovide, ce théâtre multiplie les représentations du joli ballet d'*Almaviva*, qui continuent à attirer une grande affluence.

— M. le vicomte d'Arincourt, auteur de *la Caroléide*, va publier très incessamment un ouvrage en prose intitulé *le Solitaire*.

— En annonçant la traduction de *la Sainte Bible*, par M. Genoude, nous avons omis de donner les conditions de la souscription. L'ouvrage formera quatorze volumes in-8°, publiés par livraisons de deux volumes, de deux mois en deux mois. Le prix de chaque livraison est de 10 fr. On en paie une d'avance. On peut souscrire jusqu'à la publication de la troisième livraison à la Librairie Grecque-Latine, rue de Seine, n° 12. Passé cette époque, le prix sera augmenté d'un franc par volume.

Avis. — Deux cents fr. en sus des 500 fr. promis dans l'affiche du 2 courant, par le malheureux ouvrier qui perdit les 3500 fr. réclamés et composés de trois billets de banque de 1000 fr. et un de 500 fr., à qui rapportera ou fera retrouver cette somme perdue depuis la rue Saint-Honoré, n° 248, jusqu'à celle des Déchargeurs, des Mauvaises-Paroles, Sainte Opportune, Saint-Denis, Aubry le-Boucher, Saint-Martin, jusqu'au boulevard du Temple, n° 1. S'adresser à M. Fage, ouvrier doreur, et portier, rue Meslée, n° 54.

Avis. — Les pères, mères, tuteurs et correspondans des jeunes gens qui font leur cours de droit à la Faculté de Paris, sont prévenus qu'ils peuvent s'adresser au doyen de cette Faculté, pour obtenir les rensei-

Opéra, pour qui elle avoit été destinée d'abord; mais, comment y parviendra-t-elle? C'est ce qu'il importe de savoir.

Stratonice est un drame plein d'intérêt: le sujet en est d'une grande noblesse. Les personnages sont des rois, des princes, des princesses; la décoration représente un palais; on peut y introduire un ballet; le dialogue ne présente presque pas de coupures à faire; il n'y a donc qu'à mettre en récitatif tout ce qui étoit parlé à l'Opéra Comique, et voilà un grand opéra parfait, un grand opéra qui va tenir le premier rang parmi les pièces en un acte que possède l'Académie Royale. Il semble qu'il n'y ait rien à répliquer: tout est prévu, toutes les conditions remplies, excepté pourtant celle de la distribution des voix.

Le système vocal adopté au grand Opéra est excellent: voudroit-on l'abandonner pour se jeter dans celui de Feydeau, en faisant exécuter *Stratonice* par trois voix égales? Les trois personnages (hommes) de l'Opéra de Méhul représentent, quant aux voix, les trois personnages d'*OEdipe à Colonne*: il faut donc que les rôles soient donnés aux mêmes acteurs. Ainsi, sans avoir égard aux anciennes distributions, le rôle d'Anthiocus appartient à Nourrit, celui de Séleucus à Lays, et Derivis est appelé à remplir celui d'Erasistrate. La transposition de l'air *O des amans!* un ton plus bas, quelques mélodies du quatuor prises à l'octave, de petits traits rajustés par une main exercée suffiront pour rendre à *Stratonice* la régularité que Méhul n'eût pas manqué de lui donner, s'il avoit eu à sa disposition trois voix diversement caractérisées. Si l'on ne suit par cette marche, le système barbare qui règne à Feydeau va s'emparer de l'Académie Royale, et l'on parviendra ainsi à corrompre la seule partie qui ait encore quelque pureté.

Autre observation essentielle: le rôle de *Stratonice*, écrit pour une excellente actrice qui ne chantoit pas, est tout à fait dépourvu de chant. *Stratonice* parloit à Feydeau; se contentera-t-on de lui donner de longs récitatifs à débiter? Il faudroit au moins introduire

un duo qu'elle chanteroit avec son amant. L'acteur chargé à Feydeau du rôle d'Anthiocus ne dit jamais l'air que Méhul a placé dans la première scène; sans doute cet air sera rétabli à l'Opéra. *Stratonice*, exécutée de cette manière, produiroit un effet merveilleux, et prévient un argument sans réplique contre le système vocal adopté à Feydeau.

Pourquoi les acteurs italiens se font-ils admirer, autant par leur belle exécution que par leur aisance, c'est qu'ils ne chantent que ce qui est à leur portée. Qu'importe que Rossini écrive tel morceau en *sol* ou en *ré* pour les chanteurs de Naples, ceux de Paris, d'un trait de plume, ont bientôt fait subir à la musique tous les changemens que réclament leurs voix. Ainsi, M^{me} Fodor, dont les moyens tendent à l'aigu, chante un ton plus haut la cavatine du *Barbier de Séville*, et Pellegrini, Garcia et Debegnis, par une raison toute contraire, exécutent un ton plus bas le premier air, le premier duo du même opéra, et l'air de *la Calomnie*. Il en est de même de *Don Juan*. Les demi-savans vous diront que la transposition dénature un morceau de musique; les tons faux d'une voix qui se force le dénaturent bien davantage. D'ailleurs, si la transposition nuit à une partie, elle en rend d'autres plus brillantes; les cornistes étoient gênés dans le ton de *fa*; faites-les descendre d'un ou de deux tons, leurs traits vont acquérir une élocution plus libre, et leur instrument plus de sonorité.

C'est la servile exactitude que l'on met dans l'observation des anciennes coutumes, qui retient notre musique dans des bornes si rétrécies, et fait qu'avec de beaux talens nous n'obtenons jamais que des résultats pauvres et mesquins. Si les Italiens possédoient le répertoire de Gluck, il y a vingt ans que ses partitions seroient transposées d'un bout à l'autre. Il semble que le silence dans lequel on est forcé de retenir maintenant ses beaux ouvrages devroit suggérer l'idée d'une réforme complète dans cette partie de notre musique. On se contenteroit, je pense, qu'*Orphée*,

gnemens qu'ils croient convenable de demander, sur le nombre d'inscriptions prises ou à prendre, sur le nombre et l'époque des examens subis ou à subir, sur la quotité des frais payés ou à payer, par les jeunes gens confiés à leurs soins, et en général sur tous les objets relatifs à l'étude du droit. Les lettres doivent être adressées franches de port à M. le doyen de la Faculté de Droit à Paris.

Le 4 de ce mois, on a célébré, suivant l'usage, à l'association des anciens élèves de Sainte-Barbe, rue des Postes, n° 34, la fête de la patronne de la maison. Cet établissement, dépositaire des excellentes traditions qui ont fait pendant plusieurs siècles la gloire de Sainte-Barbe, n'a apporté aux vieilles méthodes d'autres modifications, que des adoucissements dans la discipline et dans l'austérité de la nourriture, prescrits par l'Université et par le vœu des parens. A ces changemens près, les études religieuses, morales et littéraires y sont florissantes, et ont été couronnées par des succès éclatans dans les dernières distributions du concours général des cinq collèges royaux.

L'intérêt que portent les anciens Barbistes à une maison qui continue celle où ils ont été élevés, les avoit réunis au nombre de quatre-vingts à l'exercice littéraire qui a commencé la fête. Dans cette brillante réunion, on remarquoit des hommes distingués de toutes les classes éclairées de la société, M. l'abbé Nicolle, ancien supérieur de Saint-Barbe, aujourd'hui membre du conseil royal de l'instruction publique, et recteur de l'Académie de Paris; son collègue, M. l'abbé Eliçagaray; MM. Chambry, de Wailly et Thibault, proviseurs des collèges royaux de Bourbon, de Henri IV et de Saint-Louis; le célèbre défenseur de la Reine, M. Chauveau-Lagarde; MM. Dussault, de Féletz, Planche, des professeurs, des notaires, des médecins, plusieurs curés de Paris, etc. Cette réunion a reçu un nouvel éclat de la présence de M. le comte de Chabrol, préfet du département de la Seine, qui avoit bien voulu dérober quelques instans à ses importantes fonctions, et venir encourager un établissement qu'il a constamment honoré de sa bienveillance.

Trois pièces de vers latins d'une assez longue étendue ont été lues par les élèves. La première est une sorte d'épigramme historique sur l'attentat du 13 février. Le jeune poète, M. Boistel, couronné l'année dernière à l'Université, a tiré de sa lyre les sons les plus touchans; il a vivement ému ses auditeurs par la vérité de ses tableaux presque tous empruntés aux Mémoires de M. de Chateaubriand, et l'attendrissement de l'assemblée a éclaté d'une manière sensible à ce trait appliqué à MADAME :

*Filia, neptis,
Nunc soror infelix, et in hos quasi nata dolores.*

« Fille, nièce, aujourd'hui sœur malheureuse, et qui semble être née pour de semblables douleurs. »

Le jeune Lemaire, neveu du célèbre professeur de poésie latine, a fait succéder aux chants de douleur les chants de la consolation et de l'espérance; son poème sur la naissance du duc de Bordeaux étoit en même temps un hommage de reconnaissance; l'année dernière, M. Lemaire avoit prédit en beaux vers la naissance de l'auguste enfant, et M^{me} la duchesse de Berry avoit daigné lui faire tenir un témoignage de sa satisfaction, en lui envoyant un exemplaire de l'Horace de Didot, magnifiquement relié, et empreint de ses armes; l'accomplissement miraculeux de la prophétie, plus encore que le prix qu'il en avoit reçu, avoit électrisé le poète, et son enthousiasme a passé rapidement dans l'assemblée.

Deux élèves, MM. Lottin et Charlier, ont chanté ensuite la fondation du collège royal de Saint-Louis, et en célébrant les espérances qu'inspire le nouvel établissement, ils n'ont pas oublié

d'adresser leurs adieux et leurs regrets au collège royal de Henri IV, et de payer le tribut de leur reconnaissance au zèle et aux talens de M. de Wailly, leur ancien proviseur.

Une observation n'a point échappé à l'assemblée, c'est que, pendant la lecture de ces différentes pièces de vers, toutes remplies des sentimens d'amour et de respect pour la monarchie légitime, aucun passage un peu marquant n'a échappé à l'attention et aux applaudissemens unanimes des élèves de l'association. Heureux présage pour l'avenir!

La fête a été terminée par un banquet auquel ont assisté tous anciens Barbistes, et qui a été égayé par des couplets que le sentiment et le talent rendoient dignes, sous un double rapport, de la maison où ils étoient chantés. M. Moreau de Champieux, ancien élève de la maison et de l'école normale, et frère de M^{me} Delabarre Duparcq, nourrice de S. A. R. MADMOISELLE, a lu une ode en vers alcaïques, consacrée à la gloire de la Maison royale, aux bienfaits et à la sagesse du Roi, aux vertus de nos Princes, à la naissance du duc de Bordeaux; jamais réunion d'amis ne mérita mieux le nom de fête de famille.

Ordonnance du Roi, du 23 novembre.

LOUIS, etc.

Prenant en considération la multiplicité et la gravité toujours croissantes des crimes et des désordres dans l'île de Corse, l'impunité d'un grand nombre de malfaiteurs qui se sont soustraits par la fuite aux peines prononcées contre eux, et ne cessent de troubler la tranquillité publique par de nouveaux attentats;

Sur le rapport de notre président du conseil des ministres;

Vu l'article 14 de la Charte constitutionnelle;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il sera envoyé dans la dix-septième division militaire un lieutenant-général commandant supérieur.

2. Le commandant supérieur est spécialement chargé de tout ce qui concerne la sûreté des personnes et de l'ordre public; il reçoit de nos ministres les ordres qui s'y rapportent.

3. Il exerce la haute surveillance sur la police générale de l'île, sur toutes les autorités civiles, militaires et administratives. Lesdites autorités seront tenues de l'informer directement de tous les événemens qui intéressent la sûreté et la tranquillité publiques.

4. Il a sous ses ordres immédiats la garde nationale, la gendarmerie et les troupes de toute nature. Il donne aux employés des douanes, après avoir entendu le directeur de cette partie, les ordres nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

5. Il sera formé près du commandant supérieur de l'île, un conseil composé du commandant supérieur, président; du président de la Cour criminelle, du préfet du département et de deux membres du conseil-général du département, qui seront proposés par le préfet et agréés par les autres membres du conseil.

6. Ce conseil sera chargé d'aviser aux moyens de procurer l'exécution des lois et le maintien de la sécurité publique dans l'île. Il recevra les rapports des autorités, les plaintes et réclamations des particuliers; il nous proposera toutes les mesures qui lui paraîtront nécessaires pour le rétablissement du bon ordre, la sûreté des personnes et des propriétés, et pour assurer les progrès de la prospérité intérieure de l'île. Il dirigera et surveillera l'exécution de ces mesures lorsque nous les aurons ordonnées.

COURS DE LA BOURSE. — Du 6 décembre.

Cinq pour cent cons. J. du 22 sept. 1820. — 78f 15c 10c 15c 10c 15c 10c 78f 15c 20c 10c 15c 20c 15c 20c 15c 10c 15c

Reconn. de liquid. au port. Jouiss. du 22 mars 1817. — 108f 70c

Idem. Jouiss. du 22 sept. 1820. — 94f 80c 70c 65c 60c.

Act. de la B. de Fr. Jouiss. du 1^{er} juil. — 1420f

Oblig. de la ville de Paris. Jouiss. du 1^{er} octobre. — 1325f 1330f

L'imprimerie de LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17.

Alceste, *Armide*, parussent à la nouvelle salle d'Opéra de la même manière que *Don Juan* et *le Barbier de Séville* ont paru à Louvois. Si l'on ne prend pas ce parti, nos acteurs lyriques mourront d'épuisement pour tâcher de se faire entendre, et nous d'ennui de les avoir entendus.

— M. Roller, facteur de pianos, vient d'inventer un nouveau piano qu'il appelle *Transpositeur*, attendu qu'il aplanit toutes les difficultés de la transposition. Cet instrument est bien précieux pour les pianistes qui accompagnent sur la partition, et ceux qui exécutent des duos, des trios, des quatuors, etc. avec des instrumens à vent. Nous ne doutons pas que la découverte de M. Roller n'obtienne un succès complet, nous allons essayer d'en faire connoître les avantages.

Au moyen d'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux, ce facteur a su faire marcher le clavier sous les cordes, de sorte que la touche qui frappoit les cordes qui sonnent *ut* passe sous *ut dièse* ou *ré bémol*, et donne ainsi un autre système tonal sans que le doigt éprouve le moindre changement. Pour baisser le ton, il suffit de porter le clavier de droite à gauche, et alors, selon le nombre de degrés qu'on lui fait parcourir, la gamme d'*ut*, et par conséquent le système entier de ce ton, se changent en ceux de *si*, de *si bémol*, de *la*, de *la bémol*, de *sol*, de *fa dièse*, de *fa*. On peut obtenir les mêmes variations à l'aigu. Le mécanisme qui porte le clavier à droite ou à gauche est mis en jeu par une clef de la nature de celles des pendules. Chaque tour de clef donne un degré de plus si c'est en haut, et un degré de moins si c'est en bas. Chacun de ces degrés est d'un demi-ton, et à quel degré que l'on s'arrête, le clavier se trouve invariablement fixé. Des signes mis sur le clavier qui change de place, et sur le devant du piano, qui est d'une parfaite immobilité, montrent sur-le-champ, à ceux qui n'auroient pas l'oreille assez exercée pour s'en rendre raison, si le clavier est dans sa position naturelle, ou s'il a été porté d'un ou plusieurs degrés à droite ou à gauche.

Il est inutile de faire remarquer que si la transposition opérée par le cla-

vier mobile porte *ut* à une quarte au dessus, et à une quinte au dessous de son ton naturel, les pianos transpositeurs, dont le clavier représente six octaves, doivent nécessairement en avoir sept en cordes pour pouvoir faire face au clavier, dans quelque position qu'il se trouve.

— Levasseur vient d'obtenir de nouveaux succès à Milan, dans *Marguerite d'Anjou*, opéra de Mayer Berr. Il est assez singulier que nous dominions des chanteurs aux théâtres d'Italie, tandis que ceux de Paris en sont presque tout à fait dépourvus. La présence de Levasseur à Feydeau, où son beau talent auroit dû l'appeler, seroit une bonne fortune pour l'art musical. Ce n'est qu'un chanteur de plus, disent la plupart des dilettanti; mais ce chanteur possède une belle voix de basse, et cette partie dont l'absence cause un si grand vide, seroit de nouveau traitée avec soin par les compositeurs.

— *La Fée Urgèle*, opéra de Duni, représenté il y a soixante-cinq ans environ, est une des nouveautés que nous prépare le Gymnase dramatique. Il est vrai que cette composition d'un des créateurs de notre opéra-comique, a été revue, corrigée et diminuée par un maître de la nouvelle école. Tout ce qui se ressentait trop de l'ancienne manière a disparu; l'orchestre devenu plus régulier, est mieux rempli; des airs, des chœurs ont été refaits; enfin, on assure que cette Fée, malgré ses soixante hivers, usant du privilège qu'avoient autrefois ces êtres fantastiques, se montrera parée de toutes les grâces de la jeunesse.

Il seroit à désirer que l'on rendit le même service à *Silvain*, au *Déserteur*, à *l'Amant Jaloux*, et à beaucoup d'autres opéras qui renferment des beautés du premier ordre sous le rapport de l'invention des chants et de l'entente de la scène, mais dont le style a vieilli. Les parties vocales en sont mal ajustées, et dans un diapason trop haut, ce qui rend leur exécution difficile et souvent désagréable. Celles des instrumens ne permettent pas d'employer toutes les richesses acquises depuis vingt ans par l'orchestre.